

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réçu le 18/12/2025

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le quinze décembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MOISSON Michel (procuration à Elisabeth Coulomb), MEZIERE Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que par délibération en date du 6 décembre 2024, il avait été établi un bail de location avec Mme Veitl Caroline pour l'appartement communal sis au 1 rue Jean Aicard. Celle-ci a déposé son préavis pour quitter cet appartement au 1^{er} janvier 2026.

Ayant étudié les demandes reçues pour la location de cet appartement, le conseil municipal a décidé d'attribuer ce logement à Mme STOEBEL Marie-Lucie.

Monsieur le Maire rappelle que le loyer mensuel de cet appartement triplex d'une superficie de 75m² est fixé à 494 €. Le bail de location sera conclu pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2026 et un mois de caution sera demandé à la signature dudit bail soit 494€. Il précise que les charges (eau, électricité, ordures ménagères) seront à la charge du locataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer l'appartement communal sis au 1 rue Jean Aicard à Mme STOEBEL Marie-Lucie,
- d'établir un bail de location pour cet appartement à Mme STOEBEL Marie-Lucie pour une durée de trois ans et pour un loyer de 494 € charges non comprises,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits



Le Maire
PARTAGE Guy

Le secrétaire de séance
DAVIN Yves

N°98

**ATTRIBUTION DE
L'APPARTEMENT
COMMUNAL SIS AU
1 RUE JEAN AICARD
AVEC BAIL DE
LOCATION**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

8 décembre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0